

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL461

présenté par  
M. Piron

-----

### ARTICLE 3

**I.** A l'alinéa 2, après les mots :

« développement durable du territoire, »,

insérer les mots :

« à l'aménagement numérique, ».

**II.** A l'alinéa 3, supprimer les mots :

« , à l'aménagement numérique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à faire de la région le chef de file en matière d'aménagement numérique.

Tel est l'objet du présent amendement.